Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général
concernant
l'état d'avancement des travaux de la révision du plan d'aménagement local

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal soumet au Conseil général un rapport d'information traitant de l'état d'avancement des travaux en lien avec la révision du plan d'aménagement local (ci-après : PAL), en particulier sur la phase 2 : la pré-étude du PAL et la composante essentielle de l'avant-projet du PAL déclinée par le projet de territoire.

Le Conseil communal invite votre Autorité à prendre connaissance de ce rapport et d'en prendre acte.

2 Contexte calendaire (rappel)

Les travaux de révision du PAL ont débuté par la mise en place de la commission ad hoc du Conseil général (ci-après : ComPAL), en **octobre 2017**. La ComPAL est constituée de 15 membres. Ceux-ci représentent cinq commissions du Conseil général, répartis selon les trois forces politiques du Conseil général (groupes politiques).

Un premier rapport d'information, relatant les travaux de construction de la stratégie politique, a été soumis le **22 février 2018** au législatif communal.

Le **15 mars 2018**, le Conseil général a décidé d'un engagement financier de 40'000 francs pour la rédaction d'un cahier des charges en vue de désigner un futur mandataire pour l'établissement de la pré-étude du PAL et de l'avant-projet du PAL.

La stratégie politique, résultat des travaux issus d'un large consensus de la ComPAL, a été soumise et validée par le Conseil général le **14 juin 2018**.

Fort de cette décision, le Conseil communal a lancé un premier appel d'offres auprès de quatre bureaux spécialisés en matière de révision et de traitement des plans d'aménagement. La démarche n'a pas démontré de résultats probants, en particulier en raison du désistement d'un des bureaux sollicités et d'un retour d'offre partiel de la part d'un autre. Les deux bureaux restants ayant fait des offres très en-dessous des attentes, le Conseil communal a proposé au Conseil général de lancer une deuxième procédure d'appel d'offres auprès de cinq bureaux. Pour ce faire votre Autorité a validé un crédit d'engagement de 50'000 francs le **13 décembre 2018**.

Enfin, le **21 février 2019**, le Conseil général a décidé d'un crédit d'engagement de 170'000 francs pour une équipe de mandataires, ceci ayant rendu possible le lancement de la pré-étude du PAL et l'avant-projet du PAL.

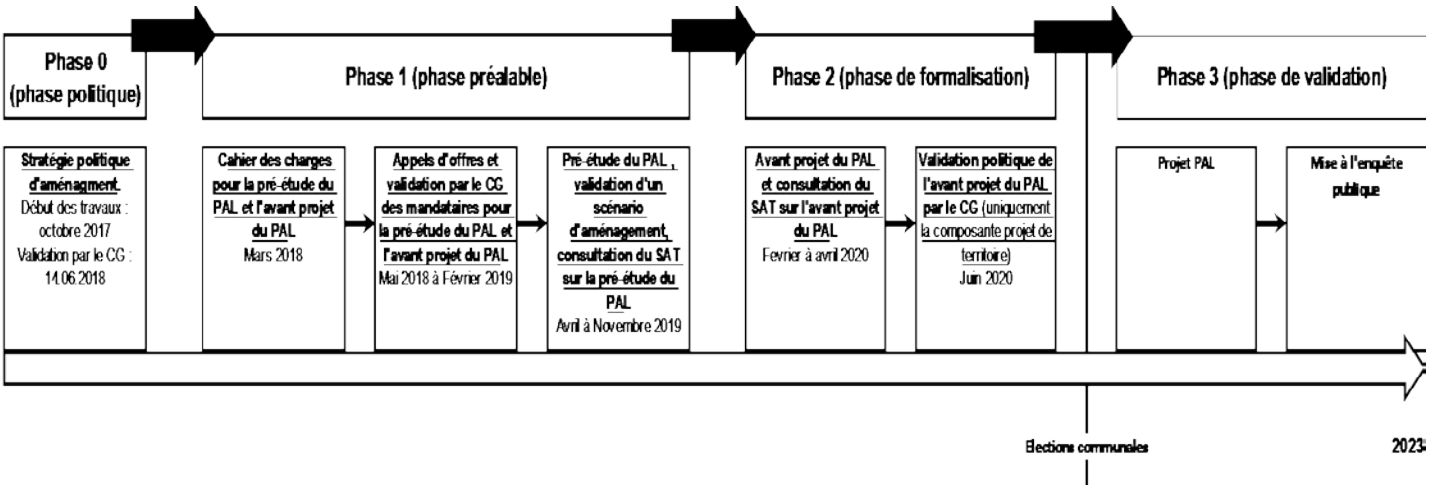

3 Travaux réalisés et en cours

Depuis le début de l'année **2019**, la ComPAL s'est réunie à **quatre reprises** pour discuter et valider de la structure, de la gouvernance et des scenarii d'aménagement, ceci tant sur la pré-étude du PAL, validée par la ComPAL le **3 juillet 2019**, et le scénario d'aménagement (V2), validé par la ComPAL le **16 octobre 2019**.

Sur proposition du Conseil communal, la ComPAL a également opté pour travailler certains domaines en sous-commissions. Les thématiques de la biodiversité, de la Cité-Martini, de la zone industrielle « Les Marais », de l'éco-quartier des Cheintres et du réseau de places et jardins publics ont été soumises pour discussion aux commissions EDD, TPSI et CSLT. En raison d'une certaine complexité de la matière à traiter, les commissions concernées se sont assez rapidement déclarées peu outillées et ont par conséquent examiné ces thématiques sous un angle très général. Des éléments intéressants ont néanmoins permis de préciser certaines orientations, en particulier sur la question de la biodiversité. A noter également, l'accueil très favorable du projet de réseau de parcs et jardins publics par la commission CSLT.

4 La pré-étude du PAL

La pré-étude du PAL, en consultation auprès du Service cantonal de l'aménagement du territoire (ci-après : SAT) depuis le mois de juillet 2019, constitue le premier jalon pour asseoir le projet de territoire qui aboutira à la révision du PAL de La Tène, commune fusionnée. Elle consiste à poser le diagnostic des perspectives de développement de La Tène en termes de structuration (réseaux nature, paysager et d'espaces publics), d'accueil de population (capacité cible, affectations actuelles, grands projets,...) et de mobilités (état existant et futur des stationnements, charges de trafic, mobilités douces, transports en commun...), afin d'élaborer des scenarii de projets de territoire, qui seront confrontés pour être consolidés dans un avant-projet du PAL soumis au canton.

Elle permet aussi de définir les études complémentaires nécessaires à l'élaboration de l'avant-projet du PAL, et d'en déterminer leurs coûts. Enfin, la pré-étude du PAL précise le mode de gouvernance et reprend les objectifs de l'avant-projet du PAL présentés dans l'offre des mandataires.

Sous l'angle de la gouvernance, la commune de La Tène a depuis mis en place la stratégie politique d'aménagement validée, une gouvernance qui permet de suivre maintenant aussi l'avant-projet du PAL « au quotidien » et de valider les étapes-clés. L'organigramme ci-dessous présente les relations entre les différents acteurs communaux, cantonaux et les mandataires.

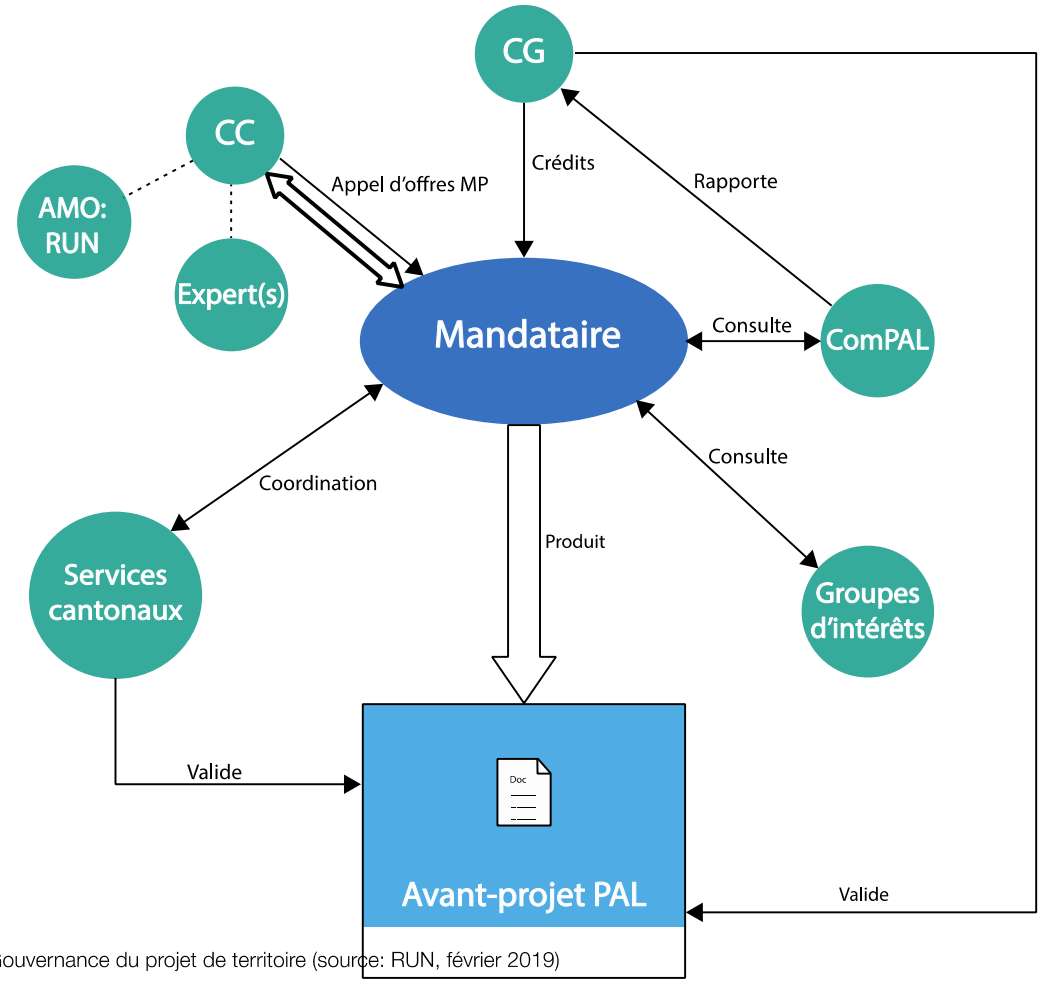

Gouvernance du projet de territoire (source: RUN, février 2019)

Enjeux de mobilités

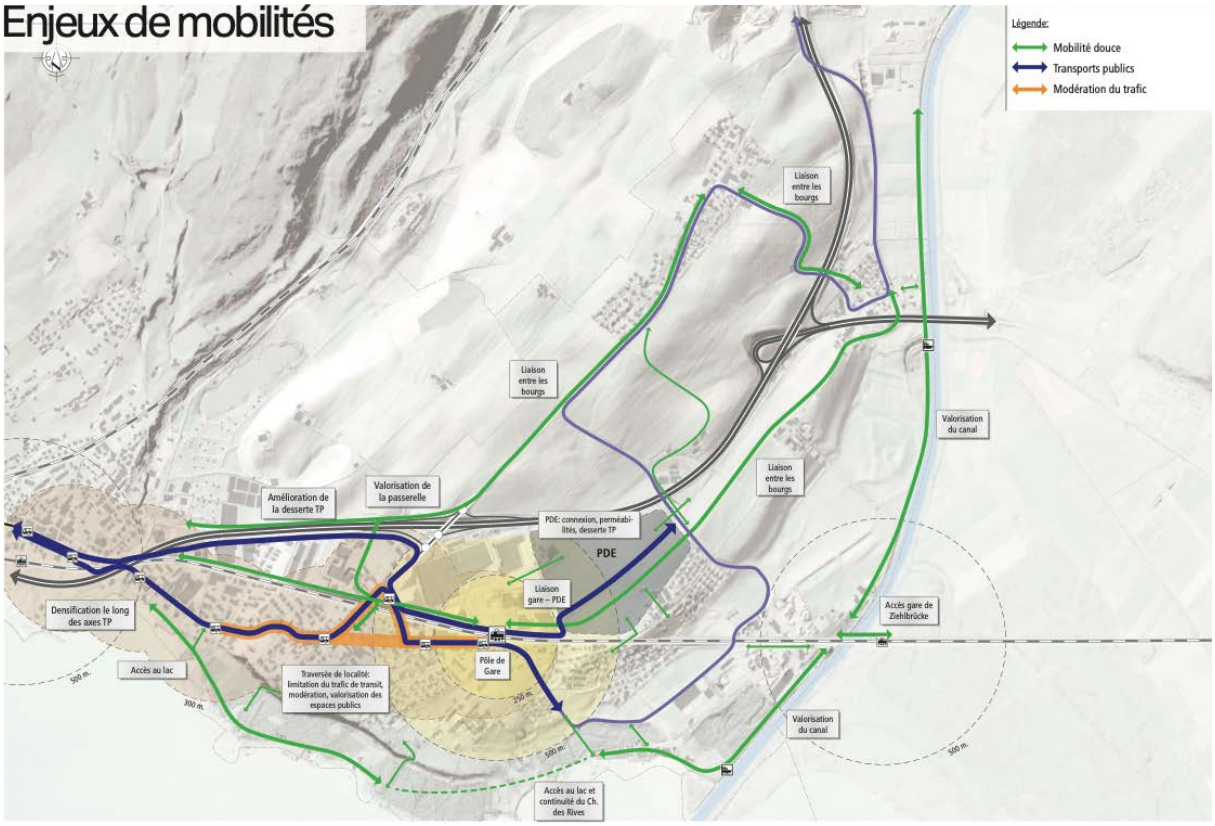

Réserves de zones à bâtir (ZAB)

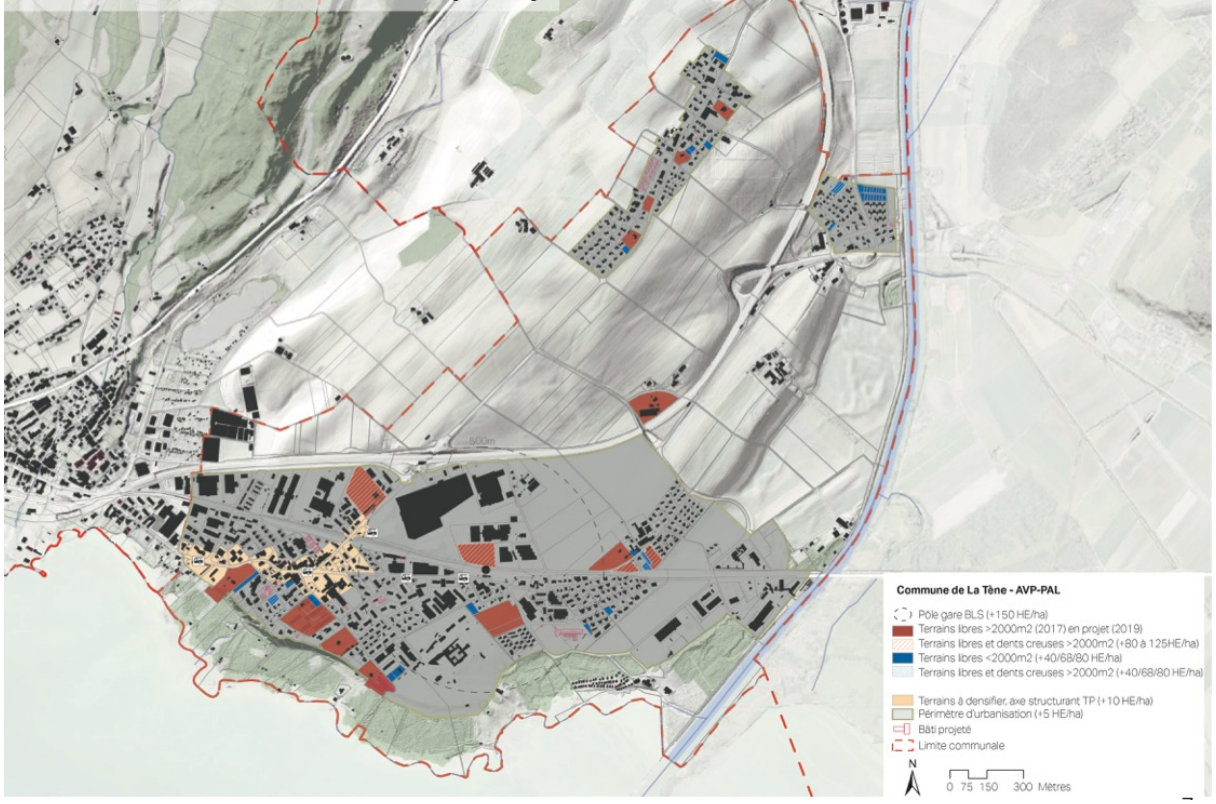

5 L'avant-projet du PAL

A ce stade, les travaux de l'avant-projet du PAL sont à la consolidation du scénario retenu par la ComPAL lors de sa séance du 16 octobre 2019, soit « Construire La Tène sur de nouvelles zones autour du pôle de gare ».

Projet de territoire

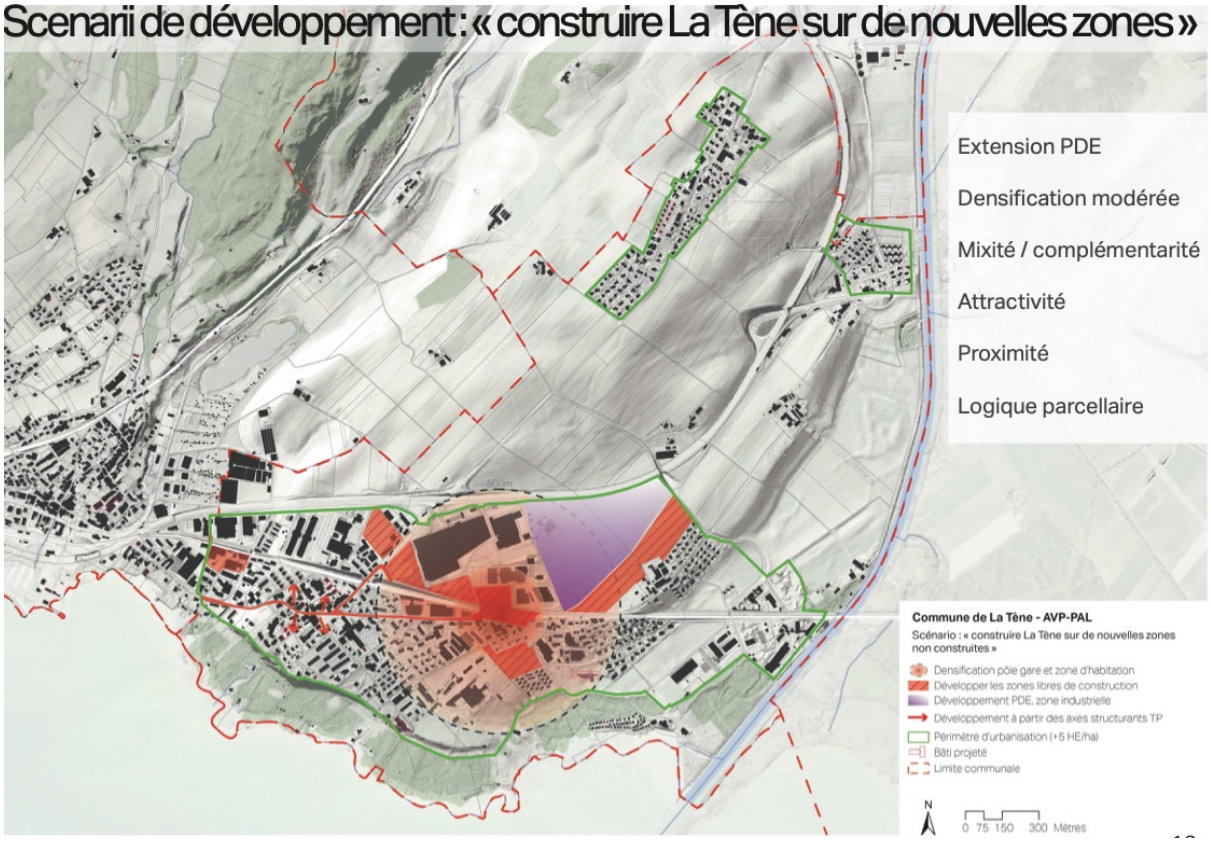

Dans les grandes lignes, le scénario retenu prévoit de concentrer la densification prévue pour La Tène (croissance cible minimum et/ou maximum, selon les projections du Plan d'aménagement cantonal) dans le secteur du pôle de gare (emplois/habitants). Une planification complémentaire (plan test ou étude test), en collaboration avec les propriétaires du secteur, devra être menée afin de consolider les usages, de déterminer les formes urbaines, la qualité des espaces vides et les affectations.

Les objectifs stratégiques en bref :

- créer une synergie de développement qualitative autour du pôle gare (mixité / usage) ;
- mettre en réseau les espaces publics en lien avec la place de la gare ;
- répondre aux besoins en termes d'habitats et d'emplois à l'horizon 2030 et anticiper ceux de 2040 ;
- réfléchir à une complémentarité fonctionnelle à une échelle élargie ;
- définir un mode de gouvernance adapté avec les acteurs principaux (Commune, RUN, BLS, etc.).

Les secteurs des localités de Wavre et de Thielle sont réglés par le traitement des espaces non bâtis et des « dents creuses ». Aucune ouverture de nouvelles zones n'est prévue. En revanche, les indices de densification seront revus et adaptés aux dispositions de la LAT et des prévisions du canton. Il n'est cependant rien attendu de significatif en termes d'augmentation de la population dans ces secteurs.

Une attention particulière sera portée sur les connexions entre les localités, notamment sous l'angle de la mobilité douce et des aménagements urbains.

PROJECTION :

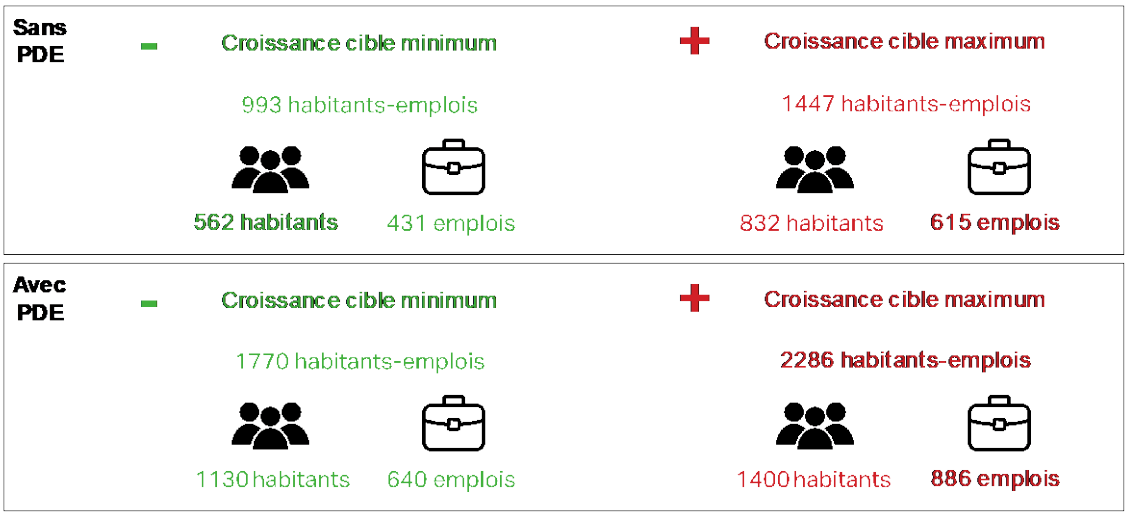

SYNTHESE :

- répond aux objectifs de capacité d'accueil HE à l'horizon 2030 et 2040 ;
- permet un développement équilibré habitants / emplois ;
- offre une mixité complémentaire entre la gare et le PDE ;
- favorise un développement des nouvelles zones en lien avec la place de la gare.

En termes de mobilité, il s'agira de maîtriser les charges de trafic complémentaires potentielles, en tenant compte des contraintes suivantes :

- effet important des projets de développement urbain sur le centre de Marin (rue de la Gare, rue de la Fleur-de-Lys) et sur la jonction de Marin ;
- une étude de trafic sur le secteur du centre et à la jonction de Marin sera nécessaire en parallèle aux développements, afin de vérifier et d'assurer leur bon fonctionnement ;
- la requalification et modération de la traversée de localité (Rue Louis-de-Meuron, Rue Auguste-Bachelin) devrait être réalisée préalablement aux développements urbains, afin d'éviter une augmentation du trafic de transit dans le centre.

Plusieurs mesures sont envisageables pour réduire les effets du trafic au centre et encourager un report modal vers les transports publics et les mobilités douces :

- amélioration des réseaux de transports publics (mise en oeuvre des mesures prévues dans le projet d'agglomération, amélioration des fréquences, développement des lignes) ;
- établissement d'un plan de circulation pour la commune ;
- établissement d'une politique de stationnement (durée, tarification, localisation du stationnement) ;
- mise en oeuvre de mesures de mobilité douce (vélos en libre-service, stationnement, etc.) ;
- encouragement des plans de mobilité d'entreprises.

<u>Intercommunalité</u>

Le projet de territoire prévoit également les intercommunalités avec la commune de Saint-Blaise, en particulier dans les secteurs de la route de Soleure en lien avec les serres Dubied (requalification de l'entrée de localité de St-Blaise et des usages entre les activités des serres Dubied, les jardins communaux et la zone d'activités artisanales de Saint-Blaise), de la Musinière (requalification de l'entrée de localité de Marin) et des zones d'activités Musinière (Prodega) – Les Planches (Aciers Favres, Kyburz, etc.).

6 Planification 2020 et 2021

Le planning des travaux 2020 est le suivant :

- février 2020 – dépôt du projet de territoire, composante essentielle de l'avant-projet du PAL, auprès du SAT, structuration et consolidation des scenarii de développement ;
- juin 2020 – validation de l'avant-projet du PAL (sans les pré-affectations) par le Conseil général ;
- septembre 2020 – pré-affectations ;
- octobre 2020 – finalisation de l'avant-projet du PAL ;
- octobre 2020 à janvier 2021 – cahier des charges, appels d'offres, évaluation et demande de crédit au Conseil général pour un mandataire du projet du PAL (finalisation et validation) ;
- mars à août 2021 – projet du PAL ;
- décembre 2021 – validation du projet du PAL par le Conseil général ;
- 2022 – mise à l'enquête publique du projet du PAL.

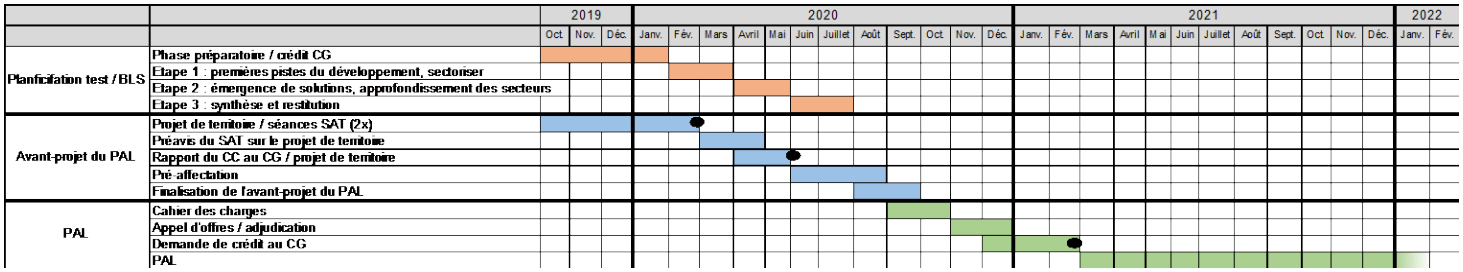

<u>Démarches complémentaires au projet du PAL</u>

- janvier à juillet 2020 – plan test dans le secteur du pôle de gare, en collaboration avec les propriétaires fonciers du secteur.

A noter que des discussions avec les propriétaires du périmètre de réflexion du pôle de gare pour un cofinancement de l'étude test sont actuellement en cours.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du présent rapport.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 18 novembre 2019 LE CONSEIL COMMUNAL